

Valdis DOMBROVSKIS
Vice-Président de la Commission européenne

Pierre MOSCOVICI
Membre de la Commission européenne

Bruxelles, le 27 Octobre 2017

Mr Bruno Le Maire
Ministre français de l'Economie et des Finances
139, rue de Bercy
FR – 75572 Paris Cédex 12

Monsieur le Ministre,

Nous vous remercions pour l'envoi du projet de budget (DBP) de la France pour 2018, que nous avons reçu le 16 octobre. Nous souhaitons vous demander des précisions sur le respect des efforts budgétaires prévus par la France en 2018 au regard des exigences du bras préventif du Pacte de Stabilité et de Croissance. Les informations supplémentaires que vous jugerez pertinent de nous transmettre nous seront utiles pour évaluer si le déficit excessif sera corrigé d'une manière durable en particulier au vu de l'impact de l'invalidation de la taxe à 3% sur les dividendes par le Conseil constitutionnel et des mesures compensatoires éventuelles.

Le projet de budget prévoit un déficit public de 2,9% du PIB en 2017, au-dessus de l'objectif recommandé de 2,8% du PIB. L'analyse préliminaire de la Commission indique que la correction du déficit excessif et sa pérennité sont toujours sujets à risque.

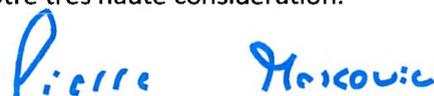
Pour 2018, le projet de budget affiche un effort structurel de 0,1% du PIB. Après recalcul par les services de la Commission conformément à la méthodologie communément admise pour le calcul de la croissance potentielle, il est marginalement supérieur à zéro, et inférieur à l'effort d'au moins 0,6% du PIB requis, selon la matrice d'ajustement communément admise dans le cadre du Pacte de Stabilité et de Croissance, comme indiqué dans les recommandations du Conseil du 11 Juillet 2017. Par ailleurs, le taux de croissance nominal prévu des dépenses publiques primaires nettes excède de 0,5 point de pourcentage le taux recommandé de 1,2% du PIB. Selon notre analyse, cela suggère qu'il existe un risque de déviation significative vis-à-vis de l'effort requis en 2018. Nous souhaiterions donc recevoir de plus amples informations sur l'effort structurel envisagé dans le projet de budget. Nous remarquons par ailleurs que selon le projet de budget, l'OMT devrait être réalisé en 2023. L'évaluation préliminaire de la Commission indique également que la trajectoire de la France ne respecte pas le rythme de référence de réduction de la dette.

La Commission souhaite poursuivre un dialogue constructif avec la France afin de parvenir à achever son évaluation. Nous aimerions connaître votre point de vue avant le 31 octobre 2017, afin de nous permettre d'en tenir compte dans notre analyse ultérieure. Nos services sont prêts à vous assister dans ce processus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.



Valdis Dombrovskis



Pierre Moscovici